



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

détenus

Question écrite n° 97823

Texte de la question

M. Jacques Pélissard appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la nécessité de prendre en compte les associations d'amis et familles de détenus. Les associations de familles et amis de détenus se regroupent souvent au sein d'associations pour porter des messages à caractère local ou national. L'une de ces revendications est la volonté des familles et amis de pouvoir disposer au sein des établissements pénitentiaires ou à proximité d'une salle affectée leur permettant de se réunir et d'échanger ou plus prosaïquement de patienter à l'abri dans l'attente des parloirs et visites. Un certain nombre de maisons d'arrêts, par leur architecture ancienne et contrainte, ne permettent pas de faire droit à cette demande. Toutefois, il apparaît nécessaire de prendre en compte cette réflexion dès lors que des aménagements, réfection ou constructions nouvelles sont envisagés. Il souhaiterait qu'il lui indique les mesures susceptibles d'être prises pour répondre à cette demande.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, informe l'honorable parlementaire que le maintien des liens familiaux des personnes incarcérées est l'une de ses priorités. L'administration pénitentiaire s'efforce d'améliorer les conditions d'accueil des familles en mettant à leur disposition des locaux adaptés ainsi que des bornes informatiques facilitant la prise de rendez-vous pour les parloirs. Ces installations sont systématiquement prévues dans les prisons récemment construites. Actuellement, 137 structures d'accueil des familles ont été réalisées en lien avec les associations partenaires. En revanche, la vétusté de certains établissements et l'absence de locaux disponibles ne permettent pas toujours l'instauration de conditions satisfaisantes d'accueil des familles. Parallèlement, l'administration pénitentiaire développe deux autres dispositifs qui seront généralisés sur l'ensemble des établissements pour peine du programme 13 200. Ainsi, 7 unités de visite familiale ont-elles été ouvertes. De même, les parloirs de 8 maisons centrales ont été réorganisés pour permettre l'ouverture de « parloirs familiaux » afin de préserver la confidentialité ainsi que l'intimité des visites.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97823

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6385

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2978